

LE PRESIDENT DU RCD SUR LES ONDES DE LA CHAÎNE III

Sadi appréhende la fraude

Le patron du Rassemblement pour la culture et de la démocratie a appelé, lors de son passage radiophonique sur la Chaîne III, à la moralisation de la politique et à la lutte contre la corruption et la fraude. D'autres sujets d'actualité tels que l'affaire Khalifa et l'éviction d'El-Islah des élections législatives ont été abordés.

Meriem Ouyahia - Alger (Le Soir) - A deux mois des élections législatives, auxquelles il s'apprete à prendre part, le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie le docteur Saïd Sadi craint d'ores et déjà la fraude électorale. Les expériences du passé ont laissé, apparemment, un goût amer chez le président du RCD.

Invité hier de l'émission "En toute franchise" de la radio Chaîne III, Dr. Sadi a insisté sur la nécessité de "restituer le service public au plus grand nombre de citoyens". Il fera le parallèle avec la fraude électorale. Il estime que l'ampleur de la corruption en découle et que les citoyens ont perdu confiance.

Pour la diminution du phénomène de la fraude, il insistera sur ce terme, estimant que l'éradication de ce phénomène n'est pas encore atteinte. "Il faut rester vigilant", dit-il. "Tant qu'on bourre les urnes, les caisses de l'Etat se vident. C'est la première étape de la fraude", a-t-il soutenu.

Pour ce qui est des partis politiques, il pense qu'il faut clarifier la scène politique algérienne. "Il faut d'abord que

chaque parti politique définisse son projet. Trois courants sont identifiés : démocratique, islamiste et conservateur. Le fait que tout soit défini permettra de faire un travail structuré", a-t-il estimé. C'est là qu'il appelle à "une action de moralisation de la politique".

Interrogé sur son appel adressé aux partis politiques pour une concertation nationale, le président du RCD soutient qu'aucun parti politique n'est exclu : "Nous sommes disposés à discuter avec tous les partis politiques légaux. Et nous sommes prêts à débattre toute forme d'analyse ou de proposition. Car, il faut apprendre à discuter et à s'écouter. Nous devons tous être des acteurs de l'édification des institutions de l'Etat." Le président du RCD a révélé que son parti a pris contact avec des personnalités politiques pour étudier le projet des listes communes, qui seront probablement présentées aux législatives.

Pour ce qui est de l'affaire Djaballah, il dira que l'Etat doit appliquer la loi mais en même temps la loi doit être appliquée. "On ne peut faire appliquer la loi si on la viole de

l'autre côté. Comme le fait que l'Etat ne permet pas l'organisation de meetings et de manifestations", a-t-il soutenu.

Questionné sur le procès Khalifa, le docteur Saïd Sadi a répondu qu'il a constaté "avec effarement" la facilité avec laquelle ce groupe a pu se constituer.

Pour lui, il faut aller au fond des choses pour qu'il n'y ait pas d'autres répliques et laisser la justice faire son travail. En plus de ses impacts sur les plans moral et financier, Saïd Sadi n'omettra pas de relever ses incidences sur le plan international, en général, et celui de la diplomatie, en particulier.

"Tout cet argent aurait pu être utilisé à d'autres fins", a-t-il ajouté. Il citera l'exemple de l'investissement dans les structures universitaires. A ce sujet, il révèle que lors d'une visite effectuée dans la cité universitaire de Béjaïa, il y a de cela deux ans, huit étudiants occupaient la même chambre. Et de s'interroger plus loin : est-ce qu'on était obligé de casser le groupe de cette façon aussi légère que cela a été pour sa création ? Avant de donner l'exemple de la compagnie aérienne (Khalifa Airways) qui aurait pu être récupérée. "Il y a avait d'autres solutions pour protéger les emplois, pour récupérer un tant soit peu l'argent public", a-t-il soutenu.

A son avis, l'Etat aurait pu "limiter la casse". Il espère que

la justice sera courageuse pour aller au fond des choses. Même si, a-t-il relevé, qu'à travers les écrits de la presse, il en ressort que la chambre d'accusation ne veut pas franchir certaines limites.

Pour la stratégie industrielle, dont des assises nationales viennent d'être clôturées, il estime qu'il était temps.

Selon ses dires, il en ressort que l'idée est bonne mais un accompagnement est nécessaire pour cette démarche telle que la révision du système bancaire, le règlement de la question du foncier pour encourager opérateurs nationaux et étrangers à investir. Pour lui, le destin de l'Algérie se jouera dans les cinq à sept ans qui viennent. "Il faut aller dans la cohésion et la concertation", a-t-il encore ajouté.

Réfutant le fait qu'une centaine de militants soient des frondeurs, il a expliqué qu'il ne s'agit que de 22 militants. Et qu'une action en justice a été enclenchée pour violation du local et utilisation frauduleuse du matériel.

Revenant sur la tenue du troisième congrès de son parti, l'invité de la Chaîne III dira retenir trois points essentiels. Il s'agit de la foi militante de ses membres, de la solidarité citoyenne et la possibilité d'un retour d'une action publique du fait de l'existence d'une écoute et d'une disponibilité de la part de la société.

M. O.

CONFERENCE DE PRESSE

DE DJABALLAH "L'interférence de l'administration est dangereuse"

Abdallah Djaballah, victime d'un putsch autorisé par le département de l'intérieur, poursuit de défendre sa cause, fort, vu la solidité de l'argumentation dont il s'arme, de son droit. Un droit qu'il a plaidé auprès de Noureddine Zerhouni qui le reçut en audience samedi.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - A en croire Djaballah, qui a animé une conférence de presse hier, le ministre de l'Intérieur ne serait pas demeuré insensible aux doléances documentées qui lui ont été présentées. Aussi ce dernier aurait-il promis de réexaminer le dossier plus en profondeur.

Djaballah a fait savoir au ministre de l'Intérieur que le statut et le règlement intérieur du parti confèrent aux seuls président et les 2/3 du Madjliss echoura la prérogative de convoquer un congrès et que, de ce fait, la commission préparatoire du congrès qui a sollicité et obtenu l'autorisation d'organiser le congrès de jeudi passé n'était pas une structure du parti habilitée à entreprendre et mener une telle tâche. "J'ai expliqué au ministre de l'Intérieur que ladite commission préparatoire du congrès qui a sollicité et obtenu l'autorisation d'organiser le congrès est installée pour une tâche logistique ponctuelle. Elle n'intègre pas les structures permanentes du parti", a affirmé Djaballah, ajoutant que "les services du ministère de l'Intérieur ont agi sur la base d'un procès-verbal de réunion que leur a transmis un groupe de dissidents. Une réunion tenue le 18 novembre 2004 au domicile de Mohamed Boulahia et à laquelle ont assisté 25 personnes.

Cette réunion a été présentée comme celle du madjliss echoura qui a installé la commission préparatoire du congrès". Djaballah a souligné, en outre, avoir informé le ministre de l'Intérieur que même s'il s'agissait d'une réunion du madjliss echoura, le quorum pour une prise de décision n'avait pas été atteint. Mieux, a-t-il encore affirmé, il se trouve que le président de cette commission est exclu du parti après avoir été introduit en commission de discipline, comme il fait aussi objet d'une exclusion par voie de justice prononcée par le tribunal d'El Harrach et confirmée par la cour d'Alger à la mi-2006. "On s'étonne que le ministère de l'Intérieur, informé de cette décision de justice au moment où elle fut rendue, ait passé outre et ait autorisé le congrès d'El Islah au nom de cet exclu du parti", a déclaré Djaballah. Pour ce dernier, ce qui vient d'arriver est un grand scandale. "Il est inacceptable que l'administration s'immisce dans les affaires internes pour renforcer ou légitimer une des deux parties en conflit", a-t-il dit encore.

Djaballah a aussi informé qu'il a contesté la légitimité du congrès organisé jeudi et a introduit des recours. "Ce congrès est antistatutaire, en ce qu'il n'a pas respecté la tenue préalable des congrès régionaux et qu'il n'était pas ouvert aux membres d'office que sont les membres du madjliss echoura et les présidents des madjliss echoura de wilaya. Ces derniers s'y sont présentés jeudi mais ont été empêchés d'accéder à la salle du congrès."

Djaballah a promis de recourir à tous les moyens légaux pour faire valoir son droit, y compris saisir la justice. En attendant, il grette la décision de Zerhouni qui lui a promis d'examiner le dossier. Mais quoi qu'en sera la décision, Djaballah fait le serment de survivre à cette autre mésaventure partisane. "Ils me subiront jusqu'au jour où je serai mis sous terre." Participation aux prochaines législatives avec des listes indépendantes ? C'est envisageable, a-t-il révélé.

S. A. I.

OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS

Bensalah renoue avec le discours anté-réconciliation nationale

"Obscurantisme", "fanatisme", "situation pré-occupante" ou encore "opérations terroristes": des termes bannis du lexique des hommes politiques algériens depuis l'avènement de l'ère de la réconciliation nationale. Des expressions que le président du Sénat n'a cependant pas hésité à utiliser dans son discours d'ouverture de la session parlementaire de printemps.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - "Nous pensions que la position du peuple en faveur de la paix, de la réconciliation, de l'instauration de la sécurité et de la stabilité (...) nous pensions également que ces messages étaient parvenus à ceux qui sont restés en marge de la

société afin que cela leur serve de leçon et qu'ils reconnaissent leurs fautes. Mais, malheureusement, le fanatisme et l'obscurantisme, voire l'égarement, perdurent encore au sein de ces groupes", a indiqué, hier, Abdelkader Bensalah dans son discours

d'ouverture de la session parlementaire de printemps.

Une sentence prononcée devant les membres du Sénat et l'exécutif qui résonne comme un aveu d'échec du projet de réconciliation nationale de Abdelaziz Bouteflika.

"Je voudrais aborder la situation préoccupante que connaît notre pays depuis quelques jours. Je dirais que la multiplication d'opérations terroristes prouve que leurs auteurs traversent une situation de réelle confusion", ajoutera le président du Conseil de la nation.

Le second personnage de l'Etat algérien avoue donc sa préoccupation devant la multiplication des actes terroristes, même s'il considère que l'augmentation de ces attentats est à mettre sur le compte de la "confusion".

Bensalah ira même plus loin dans sa logique puisqu'il n'hésitera pas à tirer la sonnette d'alarme en abordant la question de la participation de terroristes "repentis" aux législatives de mai prochain. "Je dirais que si la Constitution traite de façon équitable tous les citoyens en matière de droits et de devoirs, en contrepartie la loi doit être (appliquée) avec rigueur contre ceux qui se sont opposés au droit et à l'Etat", ajoutera Bensalah, qui est également le numéro deux du RND.

Saïdani insiste sur la révision constitutionnelle

Pour sa part, Amar Saïdani a fait le bilan de la cinquième législature, qu'il a eu à présider suite au départ de Karim Younés.

Dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, Saïdani a évoqué, une nouvelle fois, la possibilité d'une révision de la Constitution, un projet cher au FLN mais qui semble avoir été gelé par son principal initiateur.

"L'agenda de la nation pour les mois à venir est chargé d'échéances politiques importantes pour l'avenir du pays et dont il appartient à chacun de nous d'assurer, voire de garantir le succès ; au calendrier de ces échéances figurent notamment la révision constitutionnelle, les élections locales et, plus proches de nous, les élections législatives et la campagne qui les précédera". Ce dernier discours d'ouverture de session du président de l'APN signe en fait la fin de cette législature. Rendez-vous donc en mai prochain.

Avec une APN recomposée. Peut-être un nouveau président, voire même un tout autre exécutif.

T. H.

Un cadre de Jutop victime d'un crime crapuleux

Le directeur du département production de l'entreprise Jutop a été découvert assassiné, chez lui à Blida, samedi dernier.

Suite à un appel téléphonique anonyme qu'il avait reçu, un ami de la victime a alerté la police sur l'existence d'un cadavre dans un appartement sis à la cité des Bananiers. Effectivement, les services de sécurité y découvrirent un cadavre, mains et pieds ligotés gisant dans une mare de sang. Vraisemblablement, la victime a été torturée avant d'être achevée.

L'enquête déclenchée par la police a permis de mettre la main sur cinq présumés assassins en possession des objets volés à la victime. Il s'agit d'un véhicule de marque Hyundai retrouvé dans la région du Chenoua dans la wilaya de Tipasa, d'un téléviseur et d'une somme d'argent de 10 000 DA.

M. B.

AVIS DE DECES

Les familles Taleha et Mebarek ont la douleur de faire part du décès de

Mme Taleha Ghania née Mebarek

rappelée à Dieu le 3 mars 2007 à Paris. L'arrivée de la dépouille mortelle aura lieu aujourd'hui 5 mars à 19 heures.

L'enterrement aura lieu mardi 6 mars 2007 au cimetière de Sidi Yahia.

La levée du corps se fera à partir de midi du domicile familial sis au 6, rue Abdelkader-Gadoucha (ex-chemin de la Madeleine).